

1507 (10 DÉCEMBRE).

Mr<sup>e</sup> Jaque le Charron, n<sup>re</sup> et sec<sup>re</sup> du Roy, cons<sup>re</sup> général des monn<sup>es</sup> en Bourgogne, vient à la chambre soutenir qu'il doit juger avec les gens des comptes de Dijon les boistes de la monn<sup>e</sup> de Dijon qui sont en lad. chambre. Refus des généraux m<sup>es</sup>.

(A. N. Reg. Z, 1<sup>o</sup>, 7.)